Privilège-M. Broadbent

représentant doit recevoir les résultats du sondage. Le ministre responsable devrait enfin déposer automatiquement à la Chambre les résultats du sondage le premier jour de séance qui suit la date de réception desdits résultats mentionnée dans la Gazette.

De cette façon, tous les députés jouiraient des mêmes droits. Qu'ils soient dans l'opposition, de la majorité ou ministres, tous les députés détiendraient la même information recueillie aux frais des contribuables. C'est là, à mon avis, que réside la question de privilège. Si vous estimez, Madame le Président, que j'ai raison, je suis prêt à présenter, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Knowles), la motion suivante:

Que la question du droit des députés à l'information obtenue par le gouvernement grâce à des sondages d'opinion financés par le trésor public, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour étude suivie d'un compte rendu à la Chambre.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aurais volontiers cédé la parole à mon collègue, le ministre de la Justice (M. Chrétien), mais je voudrais poursuivre pour l'instant et déclarer à quel point je suis favorable à la proposition que nous a faite le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) au sujet de l'importance d'étudier au Parlement la question même et la politique en découlant. J'en conviens avec le chef du Nouveau parti démocratique, cette étude se révélera peut-être inutile si le gouvernement est disposé à accepter les propositions formulées par le chef des néo-démocrates.

Je signale qu'il n'y a pas longtemps la question a été soulevée lors d'un débat à la Chambre par, si je ne m'abuse, un des députés du Nouveau parti démocratique, lequel a expliqué que les gouvernements néo-démocrates en Saskatchewan, les gouvernements progressistes conservateurs partout ailleurs dans le pays, et notamment celui de la période où j'ai eu l'insigne honneur de diriger le gouvernement du Canada, et les gouvernements libéraux avaient recours aux sondages.

A l'époque où nous formions le gouvernement du Canada, nous nous étions demandés s'il y avait lieu ou non de publier les résultats de nos sondages. Nous avions décidé qu'il serait indiqué et opportun de les publier. Je répète ce que j'ai dit hier, dans la période où nous avons formé le gouvernement du Canada, nous avons commandé trois sondages d'opinion. Le premier portait sur les relations fédérales-provinciales, le deuxième, sur l'énergie et le troisième, sur le multicultura-lisme.

Le sondage traitant des questions d'énergie a été effectué à la demande d'un député qui en avait également demandé la publication. Nous y avons consenti et les résultats ont été diffusés. En outre, et c'est beaucoup plus important, nous avions à l'époque ordonné à des fonctionnaires dans tous les ministères pertinents, conformément à notre projet de loi sur l'accès à l'information—projet de loi qui, je le rappelle à la Chambre, protégeait beaucoup mieux le droit d'accès à l'information que celui déposé par l'actuel gouvernement libéral—de répondre favorablement à toute demande de publication des résultats de sondages. C'est-à-dire que si un sondage était mené par le gouvernement du Canada et que l'on demandât que les résultats en soient publiés, ils devraient être publiés.

Ce que le chef du Nouveau parti démocratique propose aujourd'hui, c'est que nous allions encore plus loin. En tant

que chef du parti conservateur, je n'ai aucune objection à ce qu'une telle demande soit agréée aussitôt, c'est-à-dire que les résultats d'un sondage d'opinion effectué au nom des Canadiens soient immédiatement communiqués aux représentants du peuple canadien qui siègent ici dans le présent Parlement.

J'ajouterai que, si on parvient à un accord, le ministre de la Justice et le premier ministre (M. Trudeau) peuvent être assurés que nous sommes disposés à ce que soient rendus publics maintenant les résultats des deux sondages qui ont eu lieu lorsque le parti progressiste conservateur était au pouvoir et qui n'ont pas été publiés.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je crois tout d'abord que sur le fond de la question, il n'y a pas matière à question de privilège. Il s'agit purement d'une question de politique administrative du gouvernement, et qu'il se fasse des sondages ou non, c'est une pratique bien connue, qui est reconnue par tout le monde. A mon avis, on peut poser des questions à la Chambre, mais les privilèges des députés ne sont absolument pas affectés en la matière et, à mon avis, la motion du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) est frivole et n'a tout simplement pour but que de soulever un point de débat beaucoup plus qu'une question de privilège. De toute façon, madame le Président...

[Traduction]

Depuis mars 1979, par exemple, 141 sondages ont été effectués par différents ministères. Certains de ces sondages ne comportaient qu'une seule question posée par tel ou tel ministère qui veut recueillir des renseignements dans le domaine spécialisé auquel il s'intéresse en s'adressant à des organisations et sociétés œuvrant dans ce domaine. Ces ministères obtiennent, au coût de \$1,000, \$2,000 ou \$3,000, les renseignements qu'ils désirent sur une seule question bien précise, concernant les services postaux, les transports, l'énergie, etc.

Le gouvernement s'est enquis auprès de chaque ministère du nombre de sondages qui ont été faits et terminés depuis le début de 1979. Il y en a eu 141 qui ne sont pas tous nécessairement des sondages globaux. Certains portaient sur une seule question d'un seul ministère et ont coûté \$1,000 ou \$2,000. Nous sommes maintenant disposés à publier les résultats de tous ces sondages à l'exception de 12, c'est-à-dire que les résultats de 129 sondages seront rendus publics. Les autres n'étant pas encore terminés ou étant présentement en cours d'utilisation, les résultats en seront publiés plus tard.

Par exemple, certains des sondages les plus controversés ont été commandés par le Centre d'information sur l'unité canadienne, qui relève de mes services. Le gouvernement précédent avait fait faire un sondage dans la région de la capitale. Je suis ravi que le chef de l'opposition (M. Clark) m'ait donné la permission de publier les résultats des sondages commandés par son gouvernement. Nous y avons puisé des renseignements très utiles sur des questions liées à certains problèmes qui ont surgi au Québec à l'époque du référendum, et nous nous en sommes servis pour mettre au point notre stratégie. D'autres sondages ont été effectués à l'époque du référendum pour vérifier si l'opinion avait changé.